

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

M. C. Chaplain de l'Hôpital

L'AMI DES ANIMAUX.

PUBLIE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE PROTECTRICE DES ANIMAUX.

MONTRÉAL, JUIN, 1869.



COMMENT AIMERAIS-JE CELA SI J'ETAIS MOI-MÊME A SA PLACE?

La Société Royale pour la prévention de cruauté envers les animaux, dans un excellent petit ouvrage publié par elle, "The Horse Book," nous a donné un précepte d'or pour les animaux :— "Quand vous êtes en doute sur quelque point, pensez à l'animal et à sa capacité et dites-vous : Comment aimerais-je cela, si j'étais à sa place ?" La vignette que nous donnons dans ce numéro-ci pris du journal de Mme. Stowe, *Hearth and Home*, pose la question d'une manière très frappante à tous ceux qui maltraitent les animaux.

CRUAUTE ATROCE.

Plusieurs personnes ont été sévèrement punies par le Recorder de Montréal ce printemps pour avoir mené des chevaux qui souffraient du *Quittor*, une maladie du sabot. Cette maladie cause autant de souffrance à la pauvre créature qu'un clou dans le pied en ferait à un homme qui marche. Il y a des chevaux dont on se sert tous les jours et auxquels l'on fait tirer de fortes charges qui souffrent des douleurs atroces de cette maladie ainsi que de *sunderack*, de mauvais éparvins et de *ring-bones*.

La *sunderack* est une fissure dans le sabot, et haque pas que fait l'animal lui pince la partie

sensible du sabot. Nous prions instamment les cruels conducteurs de ces pauvres chevaux torturés de penser à la terrible douleur qu'ils infligent aux animaux et de se souvenir qu'ils seront un jour appelés à rendre compte à Dieu pour cette cruauté.

La semaine dernière notre agent emmena devant le Recorder le misérable qui coupa les oreilles et une partie de la peau de la tête, la queue et une partie de l'anus à un petit chien. Le Recorder condamna le coupable à \$20, et à la prison pour un mois. On a rapporté à la société un cas de volailles plumées vivantes, un autre d'un cheval poussé à mort et on va les examiner.

Nous ne citons pas ces cas uniquement pour exciter la sympathie du public, mais surtout pour montrer au peuple qu'il est de son devoir d'aider cette société. Ce n'est pas seulement l'argent dont on a besoin mais bien plus l'effort personnel de tous ceux qui sympathisent avec ces créatures souffrantes. Nous disons à tous.

— "Ouvrez la bouche pour le muet." (Prov. xxxi. 8.) Parlez à tous ceux qui maltraitent un animal et si le cas est grave faites en un rapport complet à la société.

COMMENT LES GARÇONS ET LES FILLES PEUVENT FAIRE DU BIEN AUX ANIMAUX.

Quand vous voyez les garçons qui volent les nids d'oiseaux ou qui jettent des pierres aux

oiseaux, aux téneurs ou à n'importe quel animal inoffensif, ou qui les tuent ou qui les attrapent, les détruisent ou les tourmentent, dites à de tels garçons que tous ceux-ci ont leurs associés et leurs compagnons tels que nous les avons nous-mêmes et qu'ils souffrent la douleur comme nous et aiment peut-être autant la vie et la liberté que nous, et ont tous été créés et mis sur la terre pour un but utile. Demandez-leur quel plaisir il peut y avoir à les tuer, à les blesser ou à les faire souffrir. Demandez-leur s'il y a de la bravoure à tourmenter le faible, et s'il ne serait pas plus noble et honorable de protéger ces créatures qu'il a plu à notre Père dans les cieux de créer et de prendre soin ? Et quant aux gros animaux, vous aurez bien des occasions de leur faire du bien. Nourrissez-les, abreuvez-les, parlez-leur avec douceur, essayez de les rendre heureux et voyez combien ils seront reconnaissants et vont vous aimer et combien cela vous rendra heureux de les voir heureux. Mes jeunes amis, tout acte de bonté que vous ferez pour le faible et celui qui est sans défense vous rendra plus heureux, plus noble et meilleur ; tous les gens de bien vous aimeront et vous respecteront et à mesure que vos corps croîtront vos cœurs deviendront plus généreux et plus nobles et seront en bénédiction au monde.—*Nos Animaux Muets.*

LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX.

CRUAUTE ASSOCIEE AUX MARCHES.

On a tué l'année dernière pour les marchés de cette ville 182,120 moutons et agneaux, et 22,525 veaux ainsi qu'une quantité inconnue de volaille. Quand on se rappelle que la plus grande partie de ces animaux ont été apportés à la ville, ayant les jambes liées ensemble et souffrant ainsi pendant plusieurs heures, on peut se faire une idée des souffrances endurées par ces pauvres créatures. A cause des efforts de la Société Protectrice des animaux, plusieurs personnes adoptent maintenant une méthode plus humaine pour le transport de ces animaux, mais il y a encore un très grand nombre qui continuent une pratique non seulement pénible à l'animal mais même préjudiciable à la viande. Nous avons vu dernièrement des veaux apportés à l'abattoir; et quand la corde qui attachait leurs jambes était ôtée ils ne pouvaient se tenir debout. Quelquefois les animaux sont liés de la sorte pendant plusieurs heures avant que le possesseur laisse sa maison et ils sont laissés dans le même état pendant plusieurs heures après être arrivés au marchés s'ils ne sont pas vendus tout de suite. Nous prions instamment les gens d'abandonner un tel usage.

ABATTOIRS OU TUERIES PUBLIQUES.

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que la Corporation se propose d'établir des places de ce genre auprès de la ville ou dans la ville même. Ce sera un avantage pour le public d'autant plus grand qu'il y aura des inspecteurs de viande qui les surveilleront, de sorte que nous n'aurons guère, si même nous en avons du tout, de viande de qualité inférieure ou malsaine telle qu'ils s'en vend souvent dans nos marchés. On pourra aussi manger du lard sans craindre les terribles *trichinae*. Nous croyons que les bouchers sont en faveur du système des tueries publiques; et si elles sont établies beaucoup de cruautés cesseront. A présent la tuerie de ces animaux pour le marché est souvent accompagnée, à cause de la cruauté ou de la maladresse des personnes qui s'en occupent, de grandes souffrances qui se prolongent inutilement pour ces pauvres créatures. Si nous avons ces abattoirs, (et seulement alors) nous pourrions espérer qu'il n'y aura rien de pareil dans cette ville à la conduite du misérable à New York, que Mr. Bergh, Président de la société qui y est établie, a fait arrêter. "Il avait été membre du conseil public et était maître boucher; il coupa, à dessein les deux jambes de derrière à une paire de bœufs dans sa cour et les y laissa exposés à un soleil brûlant pendant plusieurs heures avant de les finir. Et pourquoi, vous pouvez naturellement demander, cet acte infernal a-t-il été commis? Pourquoi; pour nous servir du langage du misérable, lui-même—" parce qu'ils étaient revêches et c'est ce qu'alors il faisait toujours." Quand, requis de

signer son nom ce misérable ne put faire qu'une *croix*. Un boucher de Montréal nous apprend qu'un de ses engagés creva les yeux à un bœuf. Il le vit heureusement et le renvoya; le même boucher a dit que des cruautés sont fréquemment commises dans les cours des bouchers.

COMMENT SAIGNER LES VEAUX.

Les veaux sont saignés un jour ou deux avant d'être tués—jusqu'à ce qu'ils soient bien affaiblis par la perte du sang—pour en rendre la chair blanche. Cette pratique est suivie à Montréal, et nous prions instamment les bouchers de l'abandonner. La Société de Boston pour la Protection due aux animaux, notifia les bouchers de cette ville qu'après le 30 Mars (dernier) elle s'efforcera d'arrêter une telle pratique. Nous sommes heureux de voir que dans le numéro du mois de Mai leur journal intitulé "Nos animaux muets," annonça que les principaux bouchers de l'Etat avaient cessé de saigner leurs veaux à l'avance et que les acheteurs demandaient du veau rouge. Nous recommandons ceci à l'attention de nos bouchers et nous leur demandons de suivre l'exemple des habitans de Boston. Et nous demandons au public leur patron de les aider à abandonner une pratique aussi cruelle, "qui a fait dire à la Société de Boston, "Nous demandons à toute maîtresse de maison *de refuser d'acheter du veau blanc!* On a prouvé qu'il était moins nourrissant, moins sain." Ne voulez-vous pas aider à arrêter ces cruautés en disant à votre boucher, "Ne m'apportez pas de veau qui n'ait pas sa couleur naturelle. Je ne désire pas sentir que pour le plaisir de mes yeux un veau aura souffert des jours de défaillance causée par la perte de sang, son système est devenu fiévreux et malade faute de nourriture, la viande en est moins riche et tout cela pour qu'elle ait une meilleure apparence sur votre stal ou sur ma table." Le même papier dit ailleurs qu'il est commun d'entendre "dans le langage ordinaire que le veau est aussi sec que des copeaux." Ceux qui mangent du veau rouge (c'est-à-dire celui qui n'est pas saigné de la manière ci-dessus mentionnée) ne se plaignent pas de cela.

MANIERE PLUS DOUCE DE TUER LES VEAUX.

D'abord assommez-les avec la hache; ensuite coupez la tête et après pendez le corps pour qu'il s'égoutte, cette manière est non-seulement plus humaine, mais plus profitable:—le veau est plus nourrissant, plus agréable au goût, et d'une apparence plus délicate. Nous demandons aux bouchers d'essayer cette méthode étant assurés que, avec l'aide de l'opinion publique ils cesseront de continuer la torture lente qu'ils font maintenant endurer aux veaux.—*Publication de la Société Royale. Londres.*

Nous attirons l'attention des bouchers de Montréal sur cette manière de tuer les veaux, recommandée par la Société Royale qui a été formée il y a 42 ans. Nous prions nos bouchers de suivre l'exemple des bouchers de Nottingham, en Angleterre; à une assemblée en 1867, tous ceux qui étaient présents s'engagèrent à ne

pas saigner les veaux avant de les tuer, et de faire tous leurs efforts pour engager toute personne de leur état à adopter cette même résolution.

ABUS DES CHEVAUX

Le nombre de chevaux que l'on fait trop travailler dans notre ville est presque incroyable. Les charges sont de pierre, de bois, de charbon, ou de barils de farine, &c., mais dans bien des cas le cheval chancelle sous le poids qu'il lui faut traîner. Vous verrez un petit cheval faible traîner une charge aussi grosse qu'un gros cheval; c'est un terrible abus des forces du premier. Maintenant surtout que la saison d'été approche, nous prions les charretiers de mettre des charges plus légères sur leurs camions et sur leurs charrettes.

S'ils le font, ils trouveront que l'humanité et la douceur envers les animaux est ce qui vaut le mieux.

Un travail poussé à l'excès cause de nombreuses maladies et use les chevaux plus tôt qu'un travail raisonnable. Les charretiers ont aussi le remède en leurs mains. Ils peuvent, comme ils le savent eux-mêmes, dire aux personnes qui les emploient "Nous ne pouvons pas prendre autant de barils de farine, autant de bois ou de charbon, &c., à la fois."

ANIMAUX MAL-NOURRIS

Affamer est un mot à peine trop fort pour décrire la manière dont quelques animaux sont traités quant à la nourriture. Les chevaux qui travaillent tout le long du jour, les chiens et les chats sont les espèces qui souffrent davantage. Le bétail est heureusement envoyé dans les champs où il est pourvu par le "Dieu tout bon qui a fait et qui aime toutes les créatures." Bacon a dit que "l'homme est le dieu du chien," et il l'est aussi de tous les animaux, Imitons donc alors la conduite de Dieu envers nous; subvenons à leurs besoins de la même manière que sa bonté prévient les nôtres.

OUTRER LES CHEVAUX.

On outre les chevaux non-seulement en leur faisant faire de longs voyages, mais, aussi comme cela arrive le plus souvent, on les pousse par le moyen du fouet ou en leur donnant des saccades "à aller plus vite qu'ils ne sont capables par leur race ou leur état de force." "Plusieurs bons chevaux," nous dit le *North British Agriculturist*, "qui auraient pu durer des années, si on les avait fait marcher à raison de six ou sept milles à l'heure, se trouvent ruinés sans ressources, parce qu'on les a forcés à faire dix à douze milles à l'heure. Comme dit le proverbe "c'est la vitesse qui tue." Bon nombre de charretiers semblent croire qu'il leur est possible de faire aller tous les chevaux à la même vitesse par le moyen du fouet et des saccades. Ainsi ils continuent à presser leurs chevaux épuisés de fatigue ou naturellement lents, pour leur donner une vitesse pour laquelle la nature ne les avait pas évidemment

qualifiés. Shakespeare a dit "vous ne sauriez changer, par le moyen du fouet le train de votre âne paresseux," vous ne pourrez non plus changer celui de votre cheval. Votre cruauté pourra pour quelques moments le faire aller plus vite, mais dans l'ensemble et pour de longs voyages son train sera à peu près le même que si vous l'eussiez traité avec douceur. Et si même par une cruauté soutenue vous réussissez à le faire aller plus vite, vous lui faites un grand dommage. Nous savons aussi qu'il y a bon nombre de chevaux de louage dans notre ville qui, outre qu'ils soient poussés à l'excès comme nous l'avons dit plus haut, doivent de plus marcher de jour et de nuit, et même le dimanche, de sorte qu'il n'y a point de repos pour ces pauvres créatures sur cette terre de misère. Aimons-nous être traités de la sorte si nous étions à leur place?

FERRER LES CHEVAUX.

Mr. Bergh, Président d'une société Américaine pour la Protection due aux animaux dans un discours fait devant une société d'agriculture a dit—

"J'ai eu en ma possession des chevaux, la plus grande partie de ma vie; et j'ai adopté comme règle de dire au maréchal de ne pas ôter de la corne du sabot plus qu'il ne faut pour mettre le fer à plomb; et de ne faire cela qu'avec la râpe. Je conseille à toute personne qui désire posséder des animaux sains et non boiteux de ne jamais les envoyer pour être ferrés au boutiques où l'on se sert d'instruments tranchants pour couper la corne."

QUELQUES MOTS A L'EGARD DE L'USAGE DU FOUET.

Nous sommes malheureusement forcés de reconnaître que l'usage du fouet, des éperons et des saccades est devenu une pratique très commune,—commune à toutes les classes de cochers depuis le garçon d'écurie, qui dans certains cas imite son maître jusqu'au charretier conduisant de pesantes charges. Nous désirons dire quelques mots concernant ces habitudes. Les deux Rareys sont d'opinion qu'il est très rarement nécessaire de fouetter les chevaux et de se servir de l'éperon. Les saccades sont inutiles et cruelles. Quant au fouet nous sommes convaincus qu'on ne devrait s'en servir que comme dernière ressource—comme cela devrait avoir lieu à l'égard des garçons—et non pas comme la première et la plus ordinaire méthode de les dompter. Le sceptique qui se moque de ceci comme d'une jolie théorie devrait se rappeler que jusqu'à l'année dernière on avait cru nécessaire en Angleterre de fouetter les soldats et les matelots, mais cette punition est maintenant abolie excepté pour des fautes très graves en temps de guerre. Autrefois on pensait aussi que le meilleur châtiment pour un garçon c'était de le fouetter. Aujourd'hui il y a un grand nombre de personnes qui ne fouettent pas leurs enfants, et ceux qui posent comme règle (ayant bien peu d'exceptions) que les chevaux ne devraient pas être fouettés ont certainement la raison de leur côté. S'ils se trompent, c'est avec Shakespeare qui avait trouvé il y a long-temps que "L'âne rétif ne hâte point le pas sous les coups." Nous prions

instamment les sceptiques d'essayer la douceur ne serait-ce que comme changement—la cruauté n'ayant pas bien réussi. Car à cet égard les chevaux sont comme les femmes dont parle Hermione dans une des scènes de Shakespeare intitulé Winter Tale.

"Vous pouvez nous faire courir mille arpents avec un doux baiser, avant de nous faire brûler un acre à coup d'éperon."

Quand vous voyez un homme qui bat un animal, vous trouverez presque toujours, en examinant, que l'homme a tort et que l'animal a raison.—*Edinburgh Encyclopedia.*

SUGGESTIONS SUR LES CHEVAUX DE TRAIT.

AVIS AUX CHARRETIERS.

1. Le collier trop souvent ne convient pas du tout au cheval qui le porte. On ne devrait l'avoir ni trop grand ni trop petit, et il devrait être aussi bien que le harnais bien bourré et d'une surface très unie. Bien des chevaux traient maintenant de pesantes charges qui ont des plaies saignantes et coulantes sous leurs colliers ou sous leurs selles.

2. Il est de grande importance de tenir les essieux des roues des voitures bien graissés. "Quelques personnes ignorent," dit Hicover dans son ouvrage intitulé *Bipeds and Quadrupeds*, "que la négligence seule de bien graisser les essieux fait qu'il est plus forçant pour un cheval de faire vingt milles que d'en faire quarante autrement.

3 Les fausses-rênes sont inutiles et embarrassantes. Peu de charretiers à Londres s'en servent, les sachant inutiles pour le travail ordinaire.

4 Un écrivain dit aux charretiers:—Réfléchissez au soulagement que vous procureriez si, pendant que vous attendez de l'ouvrage, un appui étaient mis sous les timons pour soutenir le poids qui pèse inutilement sur le dos du cheval. Peut-être me répondrez-vous que votre voiture est si bien posée sur l'essieu qu'il n'y a guère plus que le poids d'une livre sur le dos du cheval. Supposons pour un moment que cela soit le cas, pensez un peu combien une seule livre devient fatigante pour celui qui la porte depuis le matin de bonne heure jusqu'à une heure avancée de la nuit! Au nom de la miséricorde mettez un appui à vos timons qui y soit permanent—le coût d'un appui de ce genre ne peut guère s'élever à plus d'unécu. Pensez-y charretiers! pour une somme aussi modique quel soulagement vous pourriez procurer à des animaux si patients, si laborieux!" Nous fûmes contents l'autre jour de voir un homme qui avait apporté des arbres au Carré Victoria, mettre un appui sous ses timons de voiture. Nous espérons que plusieurs voudront bien suivre son exemple.

LES CHIENS LIMIERS ET L'ESCLAVE.

Un abonné écrit ce qui suit à un journal publié par la Société de Boston ayant pour titre "Our Dumb Animals." Mr. l'Editeur:—Mon journal me vient régulièrement et il me convient parfaitement. J'étais autrefois esclave, j'ai été vendu dix-sept fois, j'ai été séparé de ma famille quatre fois et je suis resté en esclavage quarante-

trois ans. Je me suis échappé lorsque j'étais domestique à la maison et en apprenant à gagner l'affection des féroces chiens de chasse.

Il m'a fallu dix-sept jours pour atteindre le pays de la liberté et je les ai passés sans nourriture à part les quelques fruits, noix que je pouvais, de temps à autre, me procurer. J'ai été souvent poursuivi par les chiens, mais je réussissais à les apaiser tout de suite. Ils me conduisaient tranquillement sur le chemin pour un moment, puis remuant la queue ils me laissaient en semblant me dire adieu. Dieu merci, avec l'assistance de Dieu et des féroces chiens de chasse j'ai gagné ma liberté.

J'ai toujours désiré depuis aussi long-temps que je puis me rappeler que l'on employât quelque moyen pour pouvoir protéger les animaux contre les traitements cruels. Je traite mes animaux comme j'aimerais être traité moi-même, et j'espère que toute âme humaine voudra bien faire de même. Que Dieu bénisse vos efforts."

DIEU PREND SOIN DE SES CREATURES.

Nous voyons dans la Bible de nombreuses preuves du soin particulier que Dieu prend pour ses créatures, et il nous y exhorte à être humains, à leur égard. Dans l'Exode Dieu commande à l'homme de garder le jour du repos "afin que ton bœuf et ton âne se reposent et que le fils de ta servante et l'étranger reprennent leurs forces." Nous apprenons ailleurs que "Dieu a fait croître l'herbe pour le bétail" et que "l'homme juste a égard à la vie de sa bête". Le Psalmiste nous dit "Tu (Dieu) preserves l'homme et les bêtes," et dans Jonas nous lisons que Dieu préserva Ninive à cause du grand nombre de ses habitants "et de la quantité du bétail." Il y a une belle leçon, quoique indirecte, qui doit nous pousser à aimer les animaux, dans ces belles paroles du prophète Esaïe où il nous montre l'amour de Dieu pour l'homme. Le prophète écrit que "Dieu paîtra son troupeau comme un berger; qu'il prendra les agneaux dans ses bras et qu'il les portera dans son sein et qu'il conduira avec soin celles qui allaitent." Et notre Sauveur ne nous dit-il pas que notre Père n'oublie pas les passereaux et qu'il nourrit les corbeaux et que "Le bon berger donne sa vie pour ses brebis." Il est triste de penser que malgré tout cela un si grand nombre de gens soient ou cruels ou indifférents pour les animaux.

ÉPIGRAMME D'UN AMI.

Ci git qui fut toujours sensible, doux, fidèle,
Et jusques au tombeau, des amis le modèle.
Il ne me quitta pas quand je perdis mon bien.
C'était un homme unique!—Hélas! c'était mon chien.

E. DALLIER.

SUJETS POUR LES SERMONS.

Arthur Helps, secrétaire du Conseil Privé de Sa Majesté nous dit dans son dernier ouvrage. "Je n'ai entendu que trois sermons dans ma vie sur ce que l'on peut appeler les sujets ordinaires de la vie: la douceur envers les animaux, la bienveillance et la tolérance dans la vie domestique, s'abstenir de tourner les jeunes gens en ridicule et ne pas se hâter de répéter tout ce que l'on entend et bien d'autres sujets fourniraient d'excellents textes pour des sermons. Seulement les sermons ne doivent pas être vagues, mais il faut qu'ils contiennent des détails.

Le même auteur dans un de ses essais dit qu'il aimerait écrire les exemples pour les cahiers et que l'un des premiers serait; "La cruauté envers les animaux est un grand mal" ou "peut-être même vaudrait-il mieux lui donner une forme plus concrète qu'abstraite et se lire comme suit "Ne tourmentez pas le chat." Il est étonnant de voir combien l'éducation des jeunes est négligé quant à ce qui concerne les devoirs les plus simples de la vie.

Je crois que la cruauté envers les animaux si souvent manifeste chez les enfants ne provient pas tant du manque de pensée que faute d'instruction." (Nous appelons l'attention des parents,

des pasteurs et des maîtres sur cette dernière remarque.) Dr. Chalmers dans un sermon sur la cruauté envers les animaux dit: "C'est un sujet sur lequel le public n'a pas tant besoin d'être instruit que d'avoir fréquemment son attention attirée d'une manière directe aux souffrances de ces créatures faibles et délaissées." Il est à espérer que parmi notre clergé plusieurs suivront l'exemple de ce célèbre théologien, et du Rev. Mr. Spaulding de Hartford qui choisit pour le sujet de son discours du dernier jour d'action de grâce, dans les États Unis:—"Notre devoir envers les animaux.

VACHES RUEUSES.

C'est là peut-être une des choses les plus ennuyeuses et désagréables sur une terre, et à laquelle il est impossible de remédier. La sévérité et les coups sont plus qu'inutiles parce que non-seulement ils font dommage à l'animal mais aussi au lait. Si une vache rue et n'a pas d'ailleurs de bonnes qualités pour contrebalancer sa mauvaise habitude, vendez-la, ou engraissez-la, mais ne la battez et ne la maltraitez jamais. C'est une "habitude" et on ne peut rien y faire. Si la douceur n'y peut rien, la dureté ne réussira pas mieux. Nous avons eu à différents temps des rueuses les plus invétérées et celui qui écrit ces lignes les a traitées pendant plusieurs années. Nous avons essayé les coups, en passant même une corde sur le dos et toute autre espèce de sévérité sans succès; une des vaches (la plus rueuse de toutes) était un prodige pour le lait. Après avoir fait son veau, elle nous donnait pendant plusieurs semaines une telle quantité de lait que le dire nous exposerait à être accusé d'exagération. Si elle n'était pas attachée, elle donnait un seau plein de lait et aussitôt qu'on avait fini de la traire, elle levait le pied, le mettait dans le seau et envoyait le tout voler bien loin. Si elle était de bonne humeur elle ne faisait que mettre son pied dans le seau, mais elle ne voulait plus l'ôter et ainsi tout le lait se trouvait gâté. Il était inutile de lui attacher les pieds de derrière, elle était trop agile pour être domptée de la sorte, il fallait lui attacher le pied avec un nœud coulant à un bout de la corde et fixer l'autre bout solidement de manière qu'elle ne pût atteindre le seau, de la sorte elle se sentait vaincue et en l'attachant pour qu'elle ne pût reculer, le lait était hors de danger. Elle essayait cependant presque toujours, à ruer, mais jamais avant que le pis ne fut bien égoutté. Nous la gardâmes plusieurs années et jamais personne n'eût un animal plus profitable pour le lait. Quelquefois il lui arrivait de se bien conduire, mais si on négligeait de lui remettre la corde sa vieille habitude reparaisait et le lait se trouvait de nouveau perdu. Elle avait été tant battue pour ses ruades avant que nous l'eussions qu'elle était devenue maligne; mais après quelque temps et quand elle ne fut plus traitée avec sévérité elle devint aussi douce que les autres excepté lorsque le temps de la traire était arrivé; nous étions toutefois si convaincu que cette habitude était héréditaire que nous n'élèvâmes aucun de ses veaux lors même que nous la savions si bonne laitière. C'était

en effet de beaux veaux! à six semaines ils pesaient de 36 à 40 lbs le quartier et la viande en était aussi grasse qu'elle pût l'être. Nous avons eu bien d'autres vaches rueuses mais après les avoir connues nous ne les battîmes jamais mais nous les attachâmes comme nous l'avons dit plus haut. — *Canada Farmer.*

Un monsieur de Montréal nous a appris qu'il avait une vache rueuse. Après examen il s'est aperçu qu'elle ruait parce que son garçon la maltraitait. Dès qu'il fut renvoyé elle cessa de ruer lorsqu'on la trayait.

NE TUEZ PAS LES OISEAUX.

Nous répétons notre demande.—"Ne tuez pas les oiseaux.—Chaque fois que vous tuez un oiseau vous détruisez un ami du cultivateur et du jardinier. Les recherches faites à ce sujet montrent que chaque espèce d'oiseaux a pour mission de détruire les insectes et la vermine, et c'est ce qui constitue la plus grande partie de leur nourriture. Les oiseaux sont généralement plus utiles que nuisibles, et le peuple devrait aimer à avoir soin, de ces beaux petits alliés du cultivateur et du jardinier, au lieu de les exterminer.

(Nous sommes fâché d'avoir remarqué dernièrement dans les journaux que plusieurs personnes ont tué de petits oiseaux dans la ville de Montréal et dans ses environs. Ces oiseaux ainsi que ceux des autres pays sont des destructeurs d'insectes et c'est donc folie que de les détruire. Les magistrats ont donc bien fait d'imposer de fortes amendes aux personnes qui les ont tués.—Ed.)

SOCIÉTÉ ROYALE POUR LA PRÉVENTION DE CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX.

LONDRES.

Mlle Burdett Coutts a mis dernièrement la pierre fondamentale de la nouvelle bâtisse pour cette Société. Le site en est sur la rue Jermyn et on l'a obtenu par le don magnifique de £5,000 de Mr. George Wood, l'un des membres du comité.

Parmi ceux qui y assistaient se trouvaient Lord Harrowby, l'Évêque de Gloucester et de Bristol, Sir John Bourgoyne, Lady Melville, Sir G. Nugent, Lady Gomm, S. E. Hilditch, Lady Duckett, et Lady Beauchamp. Cette Société, la première de cette espèce a été établie en 1824. Depuis lors environ 16,000 condamnations ont été obtenues contre les coupables et plusieurs espèces de cruauté telles que de lancer les chiens sur un taureau, les combats de coqs et de chiens ont été abolis. Les gens ont aussi été instruits à être plus humains envers les animaux. Les revenus de la Société s'élèvent à environ £4,000 stg.

L'analyse des jugements gardés par la Société fait preuve de beaucoup d'adresse dans la torture des animaux. En 1867, 719 personnes ont été punies pour avoir maltraité les chevaux; les ânes et les mules, 71; les bœufs, 26; les montons et les cochons, 14; les chiens, 28; les chats, 4; divers (à savoir la volaille et les chèvres) 132 610 de ces jugements ont été obtenus dans les provinces.

LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.

PARIS.

Mr. Le Vicomte de Valmer, le fondateur et le président de cette Société a écrit à la Société établie à Montréal promettant en même temps de lui fournir des copies de toutes leurs publications. Il ajoute:—"Heureux d'apprendre que la protection due aux animaux fait chaque jour de nouveaux progrès, je fais des vœux sincères pour le succès de l'Association que vous avez formée." La devise de la Société de Paris est:—Justice, Compassion.—Hygiène, Morale.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE PROTECTRICE DES ANIMAUX.



(Incorporée en 1869.)

PATRONS

Le Gouverneur Général—Sir John Young, K. C. B. &c., Sir N. F. Belleau, Sir J. A. Macdonald, K. C. B. Sir G. E. Cartier, Hon. P. J. O. Chauveau.

COMITE.

Wm. Workman, President, Hon. Thomas Ryan, A. M. Delisle, J. G. Mackenzie, W. Sacré Alfred Larocque, J. W. Weaver, F. P. Pomville, Jas. Ferrier, jr., John Crawford, G. Bouthillier, Chas. Alexander, James Hutton, G. Hooper, Andrew Allan, Alex. Urquhart, Bernard, R. Mont, J. H. Joseph, Peter Redpa E. H. King, E. A. Prentice, W. Markland Mols Hon. J. J. C. Abbott, G. A. Drummond, Carter, Q. C., Thos. Davidson, W. H. Kerr, J. Fenner.

Secrétaire-Trésorier—F. MACKENZIE.

Agent et Inspecteur—M. EADON.

La Société a pour but la prévention de toute espèce de cruauté envers les animaux et le progrès de leur bien-être.

La Société se propose d'instruire le peuple plus humain pour tous les animaux, de faire mettre en force les lois contre la cruauté à l'égard, et d'essayer de pourvoir à l'établissement de tueries publiques et de fontaines pour abreuver les animaux et à l'introduction dans notre ville de meilleur pavé pour nos rues &c.

La Société demande instamment à toute personne qui est témoin d'actes de cruauté envers les animaux :

1. De faire des remontrances avec douceur mais aussi avec fermeté à celui qui se rend coupable de cruauté.

2. Si le cas est sérieux et grave remettez le coupable entre les mains de la police.

3. En tous cas obtenez le nom, le numéro, et l'adresse du coupable et adressez un billet lui contenant ainsi que toutes les circonstances du cas dont il s'agit, à :

La Société Canadienne Protectrice des animaux, Bureau de Poste, Montréal. ou, à F. Mackenzie, Secrétaire-Trésorier.

La Société sollicite, en outre, toute personne de les aider par des communications de ce genre. Elles seront considérées comme privées et confidentielles. Le nom de l'accusateur ne sera révélé qu'avec son consentement.

La Société a en outre besoin de fonds additionnels. La souscription annuelle à la Société est de \$3. Les personnes qui désirent s'y joindre sont priées d'envoyer leurs noms au Sec. Trés. par qui tout don de n'importe quelle somme, pour aider à l'œuvre de la Société sera reçu avec reconnaissance.

AVIS.

Mr. M. Eadon, de Montréal vient d'être nommé Agent et Inspecteur de cette Société. Ayant été assermenté comme comissaire spécial il a le pouvoir d'arrêter les personnes de la ville et du district de Montréal, qui sont coupables de cruauté envers les animaux.

Imprimé pour la Société Protectrice des animaux, par J. DOUGALL & FILS, Montréal.